

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 juin 2024

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 juin 2024

2024 DFA 26 États spéciaux d'arrondissement - Compte de gestion 2023.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 juin 2024, par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet les résultats généraux des comptes de gestion des arrondissements présentés par Madame la directrice régionale des finances publiques de l'Ile-de-France et de Paris, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 ; ensemble lesdits comptes ;

Vu le compte administratif 2023 des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu les délibérations 2022 DFA 56 adoptant le budget primitif 2023 des états spéciaux d'arrondissement, 2023 DFA 25 modifiant le montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement et 2023 DFA 27 adoptant le budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre, en date du 11 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement, en date du 17 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement, en date du 11 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement, en date du 11 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement, en date du 11 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement, en date du 10 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 11 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 18 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date du 18 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 17 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 11 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement, en date du 17 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement, en date du 10 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 11 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 17 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 11 juin 2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 13 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 2023 et sauf le règlement et l'apurement par la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, admet, conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, le compte en deniers de Madame la directrice régionale des finances publiques de l'Ile-de-France et de Paris, tel qu'il est présenté à la clôture de la gestion 2023 pour les opérations concernant les états spéciaux des arrondissements.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO